

# Egalitarisme et prioritarisme

Cyril Hédoïn

*Séminaire de spécialité “Economie  
normative et équité”*

Master 2 – Parcours recherche 2014-15

# Introduction

- Une des principales critiques adressées à l'encontre de l'utilitarisme est qu'il ignore l'idéal de l'égalité
- Une intuition morale largement répandue veut que, *toutes choses par ailleurs*, une alternative sociale est d'autant meilleure/préférable qu'elle est moins inégalitaire
- Cela pose plusieurs questions :
  - Comment mesure-t-on les inégalités ?
  - L'égalité est-elle prioritaire ou seulement un idéal parmi d'autres à prendre en compte dans l'évaluation des alternatives sociales ?
  - Quelles sont les *raisons* qui peuvent justifier de préférer une société moins inégalitaire ?
- La distinction entre **égalitarisme** et **prioritarisme** apporte des éclairages à ces trois questions

# Plan

- 1) L'idéal de l'égalité
- 2) L'égalitarisme
- 3) Le prioritarisme
- 4) Egalitarisme, prioritarisme et incertitude

# 1. L'idéal de l'égalité

- L'égalité est un **idéal** (ou **valeur**) qui peut servir à la fois de critère et de justification pour l'évaluation et la comparaison d'alternatives sociales
- L'égalité est souvent un critère essentiel qui est sous-jacent à de nombreux jugements en termes d'**équité** (*fairness*) et de **justice distributive**
- Cependant :
  - L'égalité est un idéal parmi d'autres et de nombreux jugements en termes d'équité ne lui donnent pas une priorité absolue
  - Le concept d'égalité (et d'inégalité) est complexe et sujet à plusieurs définitions et interprétations

- L'utilitarisme se caractérise par son ignorance de l'idéal de l'égalité...
- ... mais quid du welfarisme ?
  - Une doctrine welfariste (i.e. qui respecte le principe de Pareto) peut, dans une certaine mesure, prendre en compte l'idéal de l'égalité
- Complexité du concept d'égalité : plusieurs critères peuvent être utilisés pour comparer deux alternatives sociales selon l'idéal de l'égalité

## *Quelques critères de comparaison en termes d'égalité*

- **Le critère de Pigou-Dalton** : un transfert  $T$  d'un individu  $i$  à un individu  $j$  et tel que le bien-être de  $i$  est supérieur au bien-être de  $j$  avant et après le transfert est toujours une amélioration du point de l'égalité
  - Ex :  $(10, 5, 3) >^E (10, 7, 1)$
- **Le critère d'équité de Hammond** : pour deux alternatives  $x$  and  $y$ , si pour deux individus  $i$  et  $j$ , (a)  $u_i(x) > u_i(y)$ , (b)  $u_j(y) > u_j(x)$ , (c)  $u_i(x) > u_i(y) > u_j(y) > u_j(x)$  et (d) la situation des autres individus est inchangée, alors  $y >^E x$ 
  - Ex :  $(10, 5, 3) >^E (20, 5, 2)$
- **Le critère du leximin** : pour toutes paires d'alternatives  $x$  et  $y$ ,  $x >^E y$  ssi le niveau de bien-être de l'individu au bien-être le plus bas dans  $x$  est supérieur au niveau de bien-être de l'individu au bien-être le plus bas dans  $y$ ; si les niveaux sont les mêmes, alors on compare les niveaux de bien-être des individus immédiatement supérieurs, etc.
  - Ex :  $(2, 2, 1) >^E (10, 1, 1)$

## 2. L'égalitarisme

- L'égalitarisme correspond à un ensemble de doctrines et de théories morales qui accordent à l'idéal de l'égalité une importance primordiale : l'inégalité est en elle-même une caractéristique non-désirable
- Comme toute doctrine morale, l'égalitarisme peut prendre deux formes :
  - Téléologique (ou axiologique) : l'idéal de l'égalité est utilisé pour **évaluer** et **ordonner** les alternatives sociales
  - Déontologique : l'idéal de l'égalité permet de déterminer les alternatives sociales dont le **choix** est éthiquement autorisé
- L'égalitarisme se caractérise par la nature comparative/relationnelle de l'évaluation d'une alternative sociale, i.e. le niveau de bien-être des membres de la population les uns par rapports aux autres est moralement important

- On peut distinguer différentes formes d'égalitarismes en fonction des axiomes qui les définissent
  - Egalitarisme radical
  - Egalitarisme parétien fort
  - Egalitarisme parétien faible
  - Utilitarisme quasi-égalitariste



## *L'égalitarisme radical*

- L'égalitarisme absolu accorde une priorité absolue au principe de l'égalité
- L'évaluation des alternatives sociales est exclusivement déterminée par la valeur comparée sur le plan de l'égalité
- L'égalitarisme se caractérise par son rejet du principe de Pareto → « *Levelling down objection* »
  - Ex : entre deux alternatives  $A = (1, 100)$  et  $B = (1, 2)$ , l'égalitarisme radical préfère B quelque soit la mesure de l'inégalité retenue

## *L'égalitarisme parétien fort*

- L'EPFo respecte les axiomes suivants :
  - Principe de Pareto
  - Principe de Pigou-Dalton
  - Principe du leximin
  - Principe de séparabilité
- L'EPFo est compatible avec le welfarisme...
- ... mais donne la priorité à l'individu au niveau de bien-être le plus bas en cas de conflit distributif

## *L'égalitarisme parétien faible*

- L'EPFa respecte les axiomes suivants :
  - Principe de Pareto
  - Principe de continuité
  - Principe de Pigou-Dalton
- L'EPFa peut également respecter le principe de séparabilité
- L'EPFa peut prendre des formes multiples
  - Ex : Combinaison du critère du leximin avec un critère d'utilité moyenne

$$x > y \text{ ssi } f(\min_i\{u_i(x)\}; \hat{u}(x)) > f(\min_i\{u_i(y)\}; \hat{u}(y))$$

## *Equally Distributed Equivalent (EDE)*

- L'importance de l'idéal d'égalité dans une évaluation morale peut être mesurée au travers de la notion d'EDE
- Définition : l'EDE d'une alternative  $x$  correspond au niveau de bien-être tel que si tous les membres de la population avait ce niveau, il y aurait indifférence sociale entre une alternative  $x'$  ainsi définie et l'alternative  $x$ 
  - Ex : soit une alternative  $x = (15, 5)$ . Si  $x = x'$  avec  $x' = (7, 7)$ , alors  $EDE(x) = 7$
- L'idéal de l'égalité importe dans l'évaluation sociale dès lors que l'EDE d'une alternative est inférieure au bien-être moyen correspondant
- L'égalitarisme est fort dès lors que  $EDE(x) = \min_i \{u_i(x)\}$

# 3. Le prioritarisme

- Selon Derek Parfit, la plupart des préférences individuelles et sociales pour des distributions (relativement) égalitaires ne reposent pas sur l'idéal de l'égalité
- Notion de **priorité** : l'importance morale du bien-être d'un individu est d'autant plus élevée que le bien-être de cet individu est faible
- Corolaire : la contribution d'un bénéfice au bien-être total est d'autant plus élevée que ce bénéfice est reçu par un individu dont le bien-être est faible
- Le prioritarisme selon Parfit favorise une distribution égalitaire du bien-être mais seul le niveau **absolu** du bien-être individuel est moralement significatif

- Du point de vue prioritariste, les inégalités ne sont pas en elles-mêmes une mauvaise chose...
- ... seul importe de faire bénéficier en priorité les individus dont le bien-être est faible dans l'absolu
- Le prioritarisme peut s'accompagner d'un critère **sufficientiste** : les individus dont le niveau de bien-être est en-dessous d'un certain seuil ont une priorité (absolue ou non)
- Le critère sufficientiste peut s'interpréter en termes de de droit et d'opportunité (contraire au welfarisme)

- Il existe différentes formes de prioritarismes qui se distinguent par les axiomes sous-jacents mais toutes satisfont le principe de Pareto, le principe de Pigou-Dalton et le principe de séparabilité
- Prioritarisme strict :
  - Principe du leximin
- Prioritarisme modéré restreint :
  - Critère sufficientiste
- Prioritarisme modéré non restreint :
  - Principe de continuité

- Le prioritarisme strict est identique à l'EPFo au niveau des axiomes ; la différence se situe au niveau de la justification du principe du leximin
- Le prioritarisme modéré non-restreint prend la forme additive suivante :

$$U(x) = \sum_i v(u_i(x)) \text{ avec } v' > 0 \text{ et } v'' < 0$$

- La fonction  $v(\cdot)$  détermine la valeur morale d'un bénéfice pour chaque individu en fonction de son niveau de bien-être
- On peut également calculer l'EDE d'une fonction de bien-être prioritariste : EDE est d'autant plus faible que  $v$  est concave



## 4. Egalitarisme, prioritarisme et incertitude

- L'évaluation des alternatives sociales se fait la plupart du temps dans un contexte d'incertitude
- Une politique publique consiste en effet à choisir un prospect selon les dimensions suivantes :
  - Personnes
  - Etats de nature
  - Temps
- Si l'on ignore le temps, une politique publique s'apparente ainsi à un prospect matriciel

- L'évaluation des alternatives sociales du point de vue de l'égalité et de la priorité peut alors se faire de deux manières :
  - *Ex ante* : les considérations d'égalité et de priorité sont appliquées au **bien-être espéré des personnes** (au travers des états de nature)
  - *Ex post* : les considérations d'égalité et de priorité sont appliquées au **bien-être final des personnes** (au sein de chaque état de nature)
- D'un point de vue utilitariste, les deux évaluations convergent (cf. séance 1)...
- ... mais elles ne convergent pas d'un point de vue prioritariste et égalitariste !

## Le prioritarisme *ex ante*

- Le prioritarisme *ex ante* maximise la somme des valeurs morales des utilités espérées :

$$x > y \text{ ssi } \sum_i v[Eu_i(x)] > \sum_i v[Eu_i(y)]$$

- Cette forme de prioritarisme ne respecte pas :
  - Le principe d'indépendance par rapport aux états de nature
  - Le principe de dominance stochastique

	Prospect $x$			Prospect $y$		
	$s1$	$s2$	$Eu$	$s1$	$s2$	$Eu$
Ann	80	50	65	90	50	70
Bob	20	50	35	10	50	30

	Prospect $x'$			Prospect $y'$		
	$s1$	$s2$	$Eu$	$s1$	$s2$	$Eu$
Ann	80	10	45	90	10	50
Bob	20	200	110	10	200	105

- Principe d'indépendance implique que  $x > y$  ssi  $x' > y'$ ...
- ... or, ici  $\sum_i v[Eu_i(x)] > \sum_i v[Eu_i(y)]$  mais  $\sum_i v[Eu_i(y')] > \sum_i v[Eu_i(x')]$

## Le prioritarisme *ex post*

- Le prioritarisme *ex post* maximise l'espérance de la somme des valeurs morales des utilités finales

$$x > y \text{ ssi } \sum_s p(s) \sum_i v(u_i(x; s)) > \sum_s p(s) \sum_i v(u_i(y; s))$$

- Le prioritarisme *ex post* agrège donc les valeurs morales état par état au travers des personnes, puis agrège la somme des valeurs morales au travers des états
- Violation du principe de Pareto *ex ante* et du principe de Pigou-Dalton *ex ante*

	Prospect x			Prospect y		
	s1	s2	Eu	s1	s2	Eu
Ann	90	10	50	50-ε	50-ε	50-ε
Bob	10	90	50	50-ε	50-ε	50-ε

- Si  $\varepsilon$  est suffisamment petit, alors

$$\sum_s p(s) \sum_i v(u_i(y; s)) > \sum_s p(s) \sum_i v(u_i(x; s))$$

- Cependant, selon le principe de Pareto *ex ante*, on doit avoir  $x > y$

## *Egalitarisme et incertitude*

- L'égalitarisme appliqué aux prospects peut prendre de multiples formes
  - Egalitarisme *ex post* : les inégalités au niveau des utilités finales sont mauvaises sur le plan éthique
  - Egalitarisme *ex ante* : les inégalités au des utilités espérées sont mauvaises sur le plan éthique
- Une combinaison des deux versions est envisageable et à le mérite de permettre la distinction entre arbitrages intra- et interpersonnels

		$S1$	$S2$	$Eu$
Intervention	Ann	6	6	6
	Bob	6	6	6
Pas d'intervention (intrapersonnel)	Ann	$7+\varepsilon$	5	$6+\varepsilon/2$
	Bob	6	6	6
Pas d'intervention (interpersonnel)	Ann	$7+\varepsilon$	6	$6,5+\varepsilon/2$
	Bob	6	5	5,5

- Cas intrapersonnel : Pas d'intervention > Intervention (?)
- Cas interpersonnel : Intervention > Pas d'intervention (?)
- Prioritarisme *ex post* et de nombreuses formes d'égalitarismes ne peuvent pas distinguer le cas intrapersonnel du cas interpersonnel